

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le 03 juin 2019 à 20h30.

8 Présents : M. ROUFFY, J. DEPONT, D. BERTRAND, A. COUZON, S. WEAVER, A. DEQUENNE, P. DE SOUZA, L. LASSELLE.

2 Procurations : F. ROBLAIN, D. DAVAILLON-GILLARD.

2 Absents excusés : A. BERNIER, A. LANDUREAU.

2 Absents non excusés : M. BASSET, L.-C. BELLEMENT.

#### **- Communauté de Communes - Fonds de Concours Voirie 2019**

Lors de sa réunion du 15 avril 2019, le Conseil Communautaire a validé les financements des dépenses de voirie pour 2019 qui s'élèvent à 66.475,20 € TTC pour la Commune de Palluau-sur-Indre. Le coût restant à charge de la Commune de 30 % s'élève à 19.942,56 €. Le Conseil Municipal n'ayant pas assez d'élément sur ces prévisions, préfère remettre sa décision lors d'une prochaine réunion.

#### **- Communauté de Communes - Transfert de compétences eau et assainissement**

La Commune exerce à ce jour la compétence eau et assainissement collectif.

La loi NOTRe rend obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sauf si au moins 20 % de la population intercommunale refuse. Dans ce cas-là, le transfert des compétences eau et assainissement serait reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de ces compétences.

#### **- Pays de Valençay - Service d'instruction du droit des sols**

Le Pays de Valençay en Berry apporte une réponse opérationnelle pour les communes devant instruire leurs autorisations d'urbanisme depuis mai 2015.

Les Maires gardent leur compétence pour délivrer et signer les actes d'urbanisme et la liberté de choisir les documents qu'ils font traiter par le Pays.

La Commune a choisi de traiter elle-même les certificats d'urbanisme et les déclarations Préalables non soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, restent les permis de construire et les déclarations préalables avec avis de l'ABF à la charge du Pays.

En raison d'un accroissement d'activité, le Pays est contraint d'augmenter la cotisation de 10 %, soit de 1,43 € à 1,57 € par habitant. Ce coût reste néanmoins compétitif au regard des autres structures départementales qui facturent à l'acte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le maire de signer l'avenant à la convention.

#### **- Pays de Valençay - Contrat de Ruralité**

Un contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs et inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Les grands axes du Contrat de ruralité pour le territoire des Communautés de Communes Chabris Pays de Bazelle, Chatillonnais en Berry, Ecueillé Valençay et de la Région de Levroux répond aux défis des ruralités en matière :

- D'accès aux services et aux soins,
- De cohésion sociale,
- De transition écologique et énergétique
- Ou encore d'attractivité ;

Dans le cadre de la convention financière annuelle 2019, il est proposé le projet de l'aménagement du Champ de foire pour un soutien de l'État.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le maire de signer cette convention annuelle de financement.

#### **- Aménagement du Champ de Foire**

Suite aux remarques de l'Architecte des Bâtiments de France, le projet d'aménagement du Champ de Foire doit être revu en ne portant que sur la partie basse de ce lieu.

L'appel d'offres ayant été passé auparavant, le Conseil Municipal décide de le classer sans suite et d'en informer ainsi les entreprises y ayant répondu.

- **Donation Paco Rabanne**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don d'une maison d'habitation et de parcelles de jardin situés rue Haute et rue d'Orange appartenant à Paco Rabanne puisque ceux-ci forment un ensemble avec les parcelles acquises par la Commune (biens sans maître).

Les frais d'acte de donation sont à la charge du donateur.

- **Emprunt Commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de contracter un emprunt auprès de la Banque Postale de 100.000 € sur 15 ans au taux de 0,92 % pour réaliser divers travaux : murets Centre Socio Culturel et cimetière, dallage béton et portes métalliques des ateliers municipaux, étude de géothermie pour les bâtiments publics, ...

- **Emprunt Service des Eaux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de contracter un emprunt auprès de la Banque Postale de 80.000 € sur 20 ans au taux de 1,19 % afin de régler la facture de la canalisation d'eau potable à Villegours.

- **Devis ateliers municipaux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis établi par l'EURL Rabasté de Vineuil pour réaliser le dallage béton des ateliers municipaux pour un montant de 17.105,00 € HT.

- **Service des eaux - demande de dégrèvement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande de dégrèvement d'un administré suite à un compteur défectueux étant précisé que les abonnements eau et assainissement restent à sa charge.

- **Association des Maires Ruraux de France - Vœu relatif au système de santé**

Considérant que notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le Conseil Municipal, à 5 voix pour, 4 contre et 1 abstention, souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

- **Subventions aux associations locales**

- |   |  |
|---|--|
| - Amicale des Pêcheurs                      | 360 €, vote : 10 pour ;                |
| - Gymnastique Volontaire                    | 500 €, vote : 10 pour ;                |
| - Prosipal                                  | 1.000 €, vote : 10 pour ;              |
| - Jumelage Palludéen                        | 800 € ; vote : 10 pour ;               |
| - Le Moulin à Paroles                       | 1.100 €, vote : 9 pour, 1 abstention ; |
| - Parents d'élèves RPI Palluau - Villegouin | 500 €, vote : 10 pour ;                |
| - Comité des Fêtes                          | 1.500 €, vote : 8 pour, 2 contre ;     |

- **Demandes de subvention**

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| - Notre Dame de Paris :                    | 3 pour, 6 contre et 1 abstention ; |
| - Lycée St-Cyran du Jambot :               | 10 contre ;                        |
| - Comité interprofessionnel Valençay AOP : | 2 pour et 6 contre ;               |
| - Le Manoir des Fauves :                   | 1 pour et 9 contre ;               |

- **Ordures ménagères :**

Monsieur le Maire souhaite que la Communauté de Communes organise une réunion avant la fin du mois pour expliquer les nouvelles modalités de ramassage des ordures ménagères.

Le Maire,

Marc ROUFFY